

**HUBERDEAU**



MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
101, rue du Pont, Huberdeau (Québec) J0T 1G0  
Téléphone : (819) 681-3377- Télécopieur : (819) 681-3369

## **RAPPORT ANNUEL**

**Application du Règlement  
« Politique de gestion contractuelle »**

**ANNÉE 2023**

## **1. PRÉAMBULE**

Conformément à l'article 938.1.2 du code municipal, la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

## **2. OBJET**

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son RGC.

## **3. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le 8 décembre 2010, par sa résolution 231-10, le conseil municipal d'Huberdeau adoptait sa Politique de gestion contractuelle, laquelle a été modifiée le 9 mai 2012 par sa résolution 98-12 et le 14 novembre 2012 par sa résolution 205-12, laquelle politique a été abrogée le 8 juin 2021 par la résolution 105-21 et l'adoption du règlement 340-21 entrée en vigueur le 17 juin 2021.

La Municipalité d'Huberdeau n'a apporté aucune modification à son règlement de gestion contractuelle 340-21 depuis le 17 juin 2021.

## **4. LES MODES DE SOLLICITATION**

La municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs; ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, l'organisme municipal tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'il désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

## 5. OCTROI DES CONTRATS

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000\$ octroyés par la municipalité :

ANNÉE 2023	Sur invitation		Demande de prix ou gré à gré		Appel d'offres public /SEAO	
	Nombre de demande	Valeur	Nombre de demande	Valeur	Nombre de demande	Valeur
Drumco Énergie (génératrice)	3	50 525.76\$				
Tremblay Électricité (mise à niveau panneau électrique H. de Ville)	4	60 775.79\$				
Excavation Lionel Provost (réserve de sable et sel)	5	31 588.23\$				
Excapro (bouclage aqueduc)					6	700 169.39\$
Pavage MultiPro inc. (travaux chemin de la Rouge)					6	1 089 368.32\$

Voici la liste des contrats de plus de 2 000\$ lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$ du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

Fournisseur	Description	Montant
Équipe Laurence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance des travaux bouclage aqueduc</li> <li>- Surveillance des travaux réfection chemin de la Rouge</li> <li>- Demande de subvention (PAVL chemin de la Rouge)</li> <li>- Travaux ingénierie stabilisation d'un talus chemin de la Rouge</li> <li>- Préparation du bilan eau potable (TECQ)</li> </ul>	98 155.85\$
Excavation Lionel Provost	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserve de sable</li> <li>- Location de machinerie</li> </ul>	31 703.21\$
Gilbert P. Miller et Fils Ltée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Location de machinerie</li> <li>- Achat de gravier</li> <li>- Travaux de profilage de fossés</li> </ul>	42 846.06\$
Énergie Sonic inc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Huile à chauffage</li> <li>- Diesel</li> <li>- Essence</li> <li>- Pompe et réservoir</li> </ul>	73 429.52\$

## **6. MESURES PRÉVUES AU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité d'Huberdeau prévoit plusieurs mesures visant à favoriser le respect des lois en matière d'intégrité, d'accessibilité, de transparence, d'éthique, d'impartialité en matière de contrats. Ces mesures ont été respectées.

## **7. PLAINTES**

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

## **8. SANCTIONS**

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Déposé lors de la séance du 20 février 2024.

---

Michael, directeur général et greffier-trésorier.